



# **Projet Agricole Départemental de la Loire**

**28 juin 2017**



## **EDITO**

Le Projet Agricole Départemental (PAD) est le projet politique de l'agriculture départementale pour les 5 années à venir : 2017-2022. Il en définit les stratégies et les moyens à mettre en œuvre.

Ce nouveau PAD est le quatrième après ceux de 1997, 2003 et 2008. Il se situe dans la continuité des précédents en réaffirmant la priorité de maintenir un maximum d'actifs agricoles en favorisant l'installation.

Il s'agit d'un projet agricole qui s'inscrit dans un cadre politique régional (PAR), national et européen (notamment la PAC). Mais il prend en compte les spécificités de la situation de l'agriculture départementale et son environnement le plus proche : les attentes des filières, des autres secteurs d'activité et de la société.

Ce nouveau PAD reprend les thématiques habituelles d'un tel document (aspects économiques, fonciers, juridiques, techniques...) mais il fait aussi la part belle à l'homme.

La dimension humaine des entreprises agricoles est fortement apparue lors des réunions de travail (charge de travail, salariat, main d'œuvre de remplacement, temps professionnels et temps personnels, attractivité du métier, liens entre agriculture et société, nécessité pour l'agriculture de communiquer plus, etc...).

C'est sans doute la composante nouvelle de ce PAD 2017 et je m'en réjouis. Ne ratons aucune occasion de remettre l'homme au cœur de nos préoccupations.

Il résulte de la réflexion de 5 groupes de travail qui ont associé l'ensemble des acteurs de l'économie agricole, du territoire et de la société civile (plus de 200 personnes) et se sont réunis de septembre 2016 à février 2017 (16 réunions) sur les thèmes suivants :

- 1) L'économie des exploitations quelles que soient les productions, les filières et les modes de mise en marché
- 2) Le renouvellement des générations, la gestion du temps de travail et de sa pénibilité, l'accompagnement des publics fragiles
- 3) La gestion du foncier entre agriculture et autres utilisateurs, l'évolution des structures d'exploitation et du schéma directeur
- 4) l'accompagnement de l'agriculture en lien avec la gestion quantitative et qualitative de l'eau, de la biodiversité et le développement de l'agro-écologie
- 5) les relations agriculture et société civile

Il a été voté à l'unanimité des élus présents lors de la Session de la Chambre du 28 juin 2017.

Le Préfet de la Loire et le Conseil Départemental ont salué le travail accompli, validé le contenu du nouveau PAD sans réserves.

Même si toutes les Chambres d'Agriculture de France ne prennent pas le temps de cet exercice, force est de constater l'intérêt, surtout dans des périodes difficiles, de prendre le temps de la réflexion et de la concertation pour dégager les consensus nécessaires qui permettent ensuite à tous d'avancer.

Le temps est désormais celui de la mise en œuvre de ce projet, qui servira de référentiel commun et structurant pour le développement de l'agriculture au sein de notre département, mais constituera également la contribution de la Loire à une réflexion plus globale sur l'avenir de l'agriculture en Auvergne Rhône-Alpes, dans la continuité du Plan régional de l'agriculture durable (Prad) de 2012.

**Raymond VIAL**  
**Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire**

# **Sommaire**

Edito	<i>p. 2</i>
Les grandes orientations du PAD 2017 pour une agriculture ligérienne viable, vivable et durable	<i>p.4</i>
Une économie agricole dynamique	<i>p. 6</i>
Une priorité particulière pour la pérennité des exploitations: des structures foncières plus regroupées pour gagner du temps, faciliter la valorisation des parcelles et réduire les dépenses d'énergie	<i>P. 12</i>
La forêt, une part importante de l'économie départementale	<i>P. 15</i>
Emploi et vivabilité du travail	<i>p. 16</i>
Développer l'adaptabilité des chefs d'entreprises agricoles	<i>p. 17</i>
Les formes sociétaires, un véritable atout à promouvoir et conforter	<i>p. 18</i>
Jouer le dynamisme local et l'esprit collectif contre l'isolement et la démotivation	<i>p.19</i>
Détecter et accompagner les situations de fragilité	<i>p.20</i>
Assurer le renouvellement des générations d'exploitants	<i>p. 21</i>
Une agriculture qui s'adapte au réchauffement climatique et qui contribue positivement à la qualité environnementale du département	<i>p. 24</i>
Une agriculture inscrite dans les territoires	<i>p. 29</i>
Une agriculture en liens avec la société	<i>p.32</i>

## Les grandes orientations du PAD 2017 pour une agriculture ligérienne viable, vivable et durable

### Une Economie Agricole dynamique

Les filières longues fortement présentes sur le département doivent être pérennisées dans la Loire, avec des perspectives connues par les producteurs et en phase avec la demande des consommateurs

Il convient d'assurer la pérennité des exploitations dans leur diversité, ce qui suppose:

- Des systèmes d'exploitation multiples qui sont justifiés dans la Loire, mais des niveaux de production minimum nécessaires dans chaque système
- De créer de la valeur ajoutée en filières longues notamment en lien avec la demande des consommateurs,
- De favoriser le développement de l'agriculture biologique en phase avec la demande des filières et des consommateurs,
- De lisser les effets des variations de revenu et de coûts, face à la volatilité des prix des produits agricoles,
- De rendre accessible à l'ensemble des agriculteurs la gestion des risques, avec un plan de gestion.
- Et de tenir compte des particularités des zones difficiles afin de conforter les productions.

L'ensemble de ces dispositions doivent contribuer à assurer un revenu suffisant aux agriculteurs.

En complémentarité des grandes productions du département il existe d'autres opportunités de développement.

Les agriculteurs doivent définir leurs objectifs; l'accompagnement doit les aider à les atteindre.

Les circuits courts: un développement historique et logique dans la Loire, pour lesquels il faut améliorer la vivabilité et donc la pérennité des exploitations engagées, et développer la transmission de ces exploitations et ateliers.

Une priorité particulière pour la pérennité des exploitations : des structures foncières plus regroupées pour gagner du temps, faciliter la valorisation des parcelles et réduire les dépenses d'énergie

Une part importante de l'économie départementale, support d'emplois locaux: la forêt. Elle doit être mieux exploitée.

### Un travail vivable et pourvoyeur d'emplois

pour une agriculture performante et durable, il convient de

- Disposer d'un revenu cohérent avec la main d'oeuvre en présence
- Poursuivre la modernisation des exploitations pour réduire la pénibilité
- Développer l'adaptabilité des chefs d'entreprises agricoles (Etre capable de se remettre en question, se former tout au long de sa carrière, accompagner le développement du salariat)
- Promouvoir et conforter les formes sociétaires

Pour lutter contre l'isolement et la démotivation, jouer le dynamisme local et l'esprit collectif et poursuivre les actions concertées pour détecter et accompagner les situations de fragilité.

### Assurer le renouvellement des générations d'exploitants

#### pour des installations réussies :

- il nécessite une formation initiale adaptée aux publics et enjeux d'aujourd'hui
- une formation professionnalisante, qui s'adapte au profil des candidats
- l'encouragement de l'acquisition d'expérience et l'ouverture d'esprit, avant l'installation

#### pour transmettre d'avantage d'exploitations :

Dans un contexte qui évolue fortement, il faut innover au service du renouvellement des générations agricoles:

- anticiper la transmission pour créer des opportunités et donner plus de chances de réussite,
- gérer les reconversions professionnelles,
- innover dans la mise en relation, innover dans l'accompagnement
- et travailler sur l'attractivité du métier.

Une agriculture qui s'adapte au réchauffement climatique et qui contribue positivement à la qualité environnementale du département.

Dans ce contexte, le projet agricole départemental fixe deux objectifs:

S'adapter au réchauffement climatique en réduisant les achats de fourrages hors région, l'irrigation et une meilleure maîtrise agronomique de la fertilité des sols

Poursuivre les diverses actions qui permettent d'associer triple performance : économique, environnementale et sans augmentation de charge de travail.

pour atteindre les deux objectifs fixés, le Projet Agricole Départemental envisage de travailler sur l'approvisionnement en eau des exploitations, la réduction du recours aux produits phytosanitaires, et le maintien de pratiques favorables à la biodiversité.

#### Une agriculture inscrite dans les territoires

Un enjeu fort : préserver le foncier agricole ... pour l'agriculture,

- avec un classement en zone A des sièges d'exploitations viables et de l'essentiel des terrains exploités par les agriculteurs et particulièrement les terrains de bonne valeur agronomique (terres, prairies récoltées).
- En préservant les sièges d'exploitation et leurs possibilités d'évolution
- En réduisant les effets déstructurants de certains aménagements.

L'agriculture souhaite être associée à tous les projets de développement économique du territoire qui peuvent la concerner

La Chambre d'Agriculture, Institution élue représentant l'ensemble des acteurs de l'agriculture départementale, doit être l'interlocuteur privilégié des structures territoriales

Il est indispensable d'engager une méthode de travail concertée entre collectivités et Chambre d'Agriculture pour envisager les projets dès leurs prémices, rechercher ensemble comment éviter les atteintes au potentiel agricole du territoire, réduire ceux qui ne pourraient être évités et mettre à profit la durée nécessaire aux réalisations pour rechercher des solutions de compensations susceptibles de conserver le potentiel économique agricole et les paysages attractifs du département.

Une agriculture en relation constante avec les territoires et les collectivités territoriales, et en liens avec la société:

Les agriculteurs expriment ainsi leur volonté de communiquer positivement et sans opposer les différentes formes d'agricultures.

## Une Economie Agricole dynamique

Par rapport au dernier PAD la disparition des droits à produire, ancien outil de structuration et d'orientation de la production, supprime la capacité réglementaire d'orienter les exploitations vers des volumes de production et de fait vers un système de production donné.

Le Projet Agricole Départemental 2017 affirme qu'il n'y a plus de modèle type à développer. Des systèmes de production peuvent être cohérents, s'ils sont maîtrisés, quels que soient le type de production et la taille des exploitations

La réflexion prend en compte du maillage départemental d'exploitations agricoles qui reste dense qui assure la dynamique de l'agriculture ligérienne. L'objectif du maintien de cette forte densité est d'emblé réaffirmé notamment pour:

- assurer le maintien de l'attractivité du territoire pour les structure aval des filière.
- assurer une vie agricole locale favorisant notamment l'installation de nouveaux agriculteurs.
- pérenniser les structures collectives qui permettent aux agriculteurs de gagner en efficacité globale au niveau de leur exploitation.

Cet objectif se décline sur plusieurs axes :

### 1- Les filières longues fortement présentes sur le département doivent être pérennisées, avec des perspectives connues par les producteurs et en phase avec la demande des consommateurs

Les productions en filières longues (élevage, grandes cultures et autres productions végétales) sont largement représentées sur le département.

Les agriculteurs sont en partie dépendants des entreprises pour les débouchés de leurs produits et la rémunération de leur activité. Dans ce cadre, pour les choix stratégiques à faire concernant l'évolution de leur exploitation, les agriculteurs ont besoin d'une vision prospective claire pour définir un positionnement. Ceci concerne l'ensemble des modes de production (conventionnel, sous signe de qualité et bio).

Il est donc demandé un engagement de l'opérateur aval (durée et prix minimal) permettant de sécuriser la mise en place de projets sur les exploitations.

Les outils de proximité (abattage, transformation...) sont à conserver.

Quel que soit le circuit d'écoulement des produits, y compris en filières longues, les agriculteurs doivent se réapproprier la valeur de leurs produits, ne pas se cantonner au rôle de producteur.

Il est important de valoriser la production et la transformation pour la consommation locale, y compris en circuit long... Les consommateurs sont "aux portes" des exploitations, il faut être en capacité de répondre à leur demande.

La production être en phase avec les besoins des filières et des consommateurs (types de produit, qualité, bonnes pratiques...)

### 2 - Assurer la pérennité des exploitations dans leur diversité

#### 2.1 - Des systèmes d'exploitation multiples justifiés, mais des niveaux de production minimum nécessaire dans chaque système

Pour le département, les choix stratégiques des agriculteurs sont multiples en matière d'objectifs de taille des exploitations, de techniques, de diversification, d'investissement, de main d'oeuvre, de temps disponible... La cohérence des systèmes d'exploitation et son maintien lors des évolutions choisies ou subies est primordial.

Les moyens d'adaptation pour aboutir à des systèmes d'exploitations cohérents et durables :

- Économie, autonomie et efficacité avec une production suffisante et de bonnes conditions de travail.
- Création de valeur ajoutée.
- Diversification raisonnée, notamment en matière de main d'oeuvre, qui passe souvent par une modernisation.
- Développement en croissance avec des investissements raisonnés en terme de besoins et de financement.
- Mise en commun de moyens.

Afin d'éviter une dégradation du revenu, les investissements doivent s'accompagner d'un développement du chiffre d'affaires ou prendre la suite d'une fin d'amortissement.

Ce PAD ne pourra pas définir un ou des types d'exploitations le ou les mieux adaptés au département, mais pour chaque exploitation une production minimale est nécessaire pour assurer la réalisation l'objectif de revenu que s'est donné le(s) chef(s) d'exploitation.

## **2.2 - Créer de la valeur ajoutée en filières longues notamment en lien avec la demande des consommateurs et donc des filières.**

La mise en place de productions différenciées (sous cahiers des charges) nécessitant des adaptations en matière de production demande un engagement de la part de l'aval notamment au travers d'une contractualisation préalable au démarrage de la production différenciée.

Les exploitants qui s'orientent vers un type de production avec cahiers des charges spécifiques doivent :

- Avoir vérifié la capacité à adapter leur système,
- Avoir une vision des évolutions nécessaires,
- Être assurés d'une rentabilité si la production est maîtrisée.

Les demandes spécifiques (cahiers des charges particuliers...) peuvent, pour des raisons logistiques être liés à une densité territoriale suffisante (en lien avec les impératifs de collecte...). Ce qui peut entraîner un accès limité à ce type de production, réservé à des zones de production adaptées.

## **2.3 - Favoriser le développement de l'agriculture biologique en phase avec la demande des filières et des consommateurs.**

Le développement la production biologique doit se faire, si possible, en lien avec les filières existantes, ce qui doit localement les conforter et permettre de favoriser les complémentarités techniques.

Pour les agriculteurs la valorisation de la production labellisée "agriculture biologique" doit permettre l'adaptation du système de production à de nouvelles pratiques.

La conversion à l'agriculture biologique passe par la maîtrise technique. Le choix de conversion doit être raisonné au travers d'études spécifiques et non pas en réaction à un effet d'opportunité de prix plus attractifs.

La transmission en production biologique des surfaces déjà converties reste d'actualité afin de valoriser l'investissement déjà fait lors de la conversion.



## **2.4 - Face à la volatilité des prix des produits agricoles il est important de lisser les effets des variations de revenu et de coûts**

Il est souhaité la mise en avant d'outils intégrant l'approche fiscale pour assurer une régularité de revenu (dispositifs d'épargne défiscalisant ...), les structures concernées sont en charge de définir les outils les mieux adaptés et de les promouvoir.

La modulation des échéances de prêts à moyen et long terme doit être envisagée dès que possible.

La maîtrise des coûts de productions est prioritaire en privilégiant le travail collectif sur le sujet ... il doit concerner toutes les structures susceptibles d'accompagner les agriculteurs.

La lutte contre le sur équipement doit aller de pair avec le développement d'une culture de gestion.

## **2.5 - La gestion des risques devient un enjeu fort: elle doit être accessible à l'ensemble des agriculteurs.**

Les principaux risques étant liés :

- La santé des agriculteurs
- A la ressource en eau, et les aléas climatiques,
- Aux aléas sanitaires en intégrant l'image de la phytothérapie,
- A la variation de revenu (volatilité des prix ...).

L'agriculture départementale doit intégrer d'avantage cette notion et cela implique un plan de gestion des risques adapté à chaque exploitation et des systèmes assuranciers adaptés.

Il est important d'anticiper et de prévenir au maximum les risques (risques humains et familiaux, bonne gestion de l'eau, investissements contre la grêle et le gel, biosécurité, épargne d'anticipation...).

## **2.6 - Tenir compte des particularités des zones difficiles afin des conforter les productions.**

■ Nécessité de prendre en compte les réalités territoriales avec des conditions de productions difficiles sur certains secteurs : optimiser la valorisation quand c'est possible et prendre en compte ces difficultés dans les aides de soutien aux exploitations agricoles.

■ Conforter les opérateurs avuls qui valorisent les produits issus de zones difficiles.

■ Maintenir et conforter le dynamisme des structures locales fédératrices qui soutiennent le lien territorial.

## **2.7 - En complémentarité des grandes productions du département il existe des opportunités de développement de productions**

■ Le développement des circuits courts est naturel dans ce département proche des bassins de consommation importants. Un chapitre complet leur est consacré plus loin.

■ Dans la diversification, prendre en compte les possibilités en matière d'énergies renouvelables ou d'autres compléments de revenu non directement agricoles.

■ Il existe sans doute des opportunités de mise en place de nouvelles productions notamment en valorisant les bâtiments d'élevages qui se libèrent.

■ La demande de production en lait de chèvre persiste mais il est nécessaire de donner des perspectives aux porteurs de projet potentiels.

■ Développement en cours de la filière veaux de boucherie.

■ Production porcine: en recul sur le département alors que des possibilités de relance existent avec l'outil d'abattage de Lapalisse et compte tenu des évolutions à venir en matière d'étiquetage des salaisons concernant l'origine des produits.

■ Aviculture : opportunité de création d'activité ou de consolider une production préexistante en confortant des exploitations existantes.

■ Demandes en grandes cultures tournées vers des productions de qualité ou à débouchés spécifiques

■ Pommes de terre pour une diversification de production sur certaines zones.

## **2.8 - Les agriculteurs doivent définir leurs objectifs; l'accompagnement doit les aider à les atteindre.**

■ Le PAD 2017 réaffirme que le revenu des exploitants est un objectif prioritaire. Son niveau doit être défini au préalable afin de mettre en place les mesures pour l'atteindre.

■ La maîtrise technique reste un point fondamental de base pour le bon fonctionnement des exploitations, il permet d'assurer les quantités produites, leur qualité, à des coûts maîtrisés en limitant les aléas.

En élevage l'alimentation est un élément important de l'équilibre du système d'exploitation et de l'image du produit. Dans ce cadre la valorisation des complémentarités d'approvisionnement entre les territoires, déjà effective dans le département, est à développer.

Les exploitations d'élevage viables et durables bénéficient de systèmes fourragers cohérents, l'autonomie alimentaire contribue à cette stabilité. Dans tous les cas, une maîtrise alimentaire (coûts et technique) est nécessaire.

La cohérence du système alimentaire est à prendre en compte dans l'étude des projets des exploitations d'élevage.

■ Un appui ponctuel pour l'aide à la décision d'investissement, de changement d'orientation ou de modification de système est important afin d'aider les agriculteurs à limiter les risques techniques et financiers.

■ L'agriculteur doit être plus autonome, il peut choisir de déléguer certaines tâches (administratif, travaux particuliers...) mais sans cesser de les maîtriser.

## **3 - Circuits courts: un développement historique et logique dans la Loire**

38% des exploitations ligériennes vendent une partie de leur production en circuits courts: c'est déjà beaucoup mieux que la moyenne nationale. La proportion régionale est au même niveau mais si l'on considère le nombre assez faible d'exploitations viticoles, maraîchères et arboricoles dans la Loire par rapport à d'autres départements de la région, ce taux de 38% indique qu'une part importante d'exploitations d'élevage transforment et vendent elles-mêmes une partie de leur production.

Les exploitations agricoles bénéficient de fortes zones de chalandises proches, même si le marché ligérien est déjà parfois saturé sur certaines productions (ex fromages) et est globalement orienté vers des prix bas

Compte tenu de la forte présence actuelle d'exploitations professionnelles sur les productions classiques de consommation courante (ex fromages au lait de vache,...), les principales voies de développement pour créer de nouveaux emplois dans ce domaine semblent être :

- élargir la gamme, notamment en allant plus loin dans la transformation et dans des modes de commercialisation qui facilitent commande et livraison
- développer le lien restauration hors foyer- producteurs
- développer les sous-traitances pour gagner du temps (objectif : rémunération et efficacité du temps de travail)
- développer les marchés à l'extérieur de la Loire
- Communiquer pour capitaliser sur le lien producteur client

### **3.1 - Améliorer la vivabilité et donc la pérennité des exploitations engagées**

Si les circuits courts sont bien valorisés dans le département, il n'en reste pas moins de fortes disparités de rémunérations entre exploitations concernées, et de nombreux points de fragilité sont présents :

Utiliser des bottes vertes et des bottes blanches, c'est plusieurs métiers! On constate toujours un manque de formation (très peu de jeunes agriculteurs ont fait des contrats de spécialisation avant de s'engager dans une activité de transformation), pas assez de maîtrise technique, et des carences dans la maîtrise de l'hygiène et des plans de maîtrise sanitaire.

Les calculs de rentabilité du travail sont insuffisants voire inexistants. L'analyse des marges par produit pourrait pourtant permettre de recentrer l'activité et d'assurer une meilleure rémunération du temps de travail. C'est une condition indispensable pour maîtriser le développement des exploitations et pouvoir recourir à l'emploi de salariés pour répartir la charge de travail. Par ailleurs, la trop grande diversification de gamme de produits accroît les sources de risques.

Dans les exploitations le savoir-faire de transformation et de vente est souvent détenu par une seule personne, ce qui fragilise considérablement les exploitations, la main d'oeuvre de remplacement étant plus facile à trouver pour une activité agricole classique que pour ces créneaux très spécifiques. De plus l'excès de charge de travail accroît les risques de blessures ou de perte de contrôle de la qualité.

- ↳ il faut développer la maîtrise et les compétences professionnelles sur chacun des aspects précités

### **3.2 - circuits courts : transmettre - reprendre**

Des agriculteurs qui ont développé la vente directe arrivent en retraite et des jeunes veulent s'installer dans ce domaine. Il semble cependant difficile de trouver de nouveaux associés dans ces GAEC ou des repreneurs pour les exploitations ayant investi dans ce domaine. Le développement de la reprise de ces activités économiques et ateliers est une des orientations du Projet Agricole Départemental.

Pour cela plusieurs pistes de travail sont à envisager :

Il est nécessaire de développer plus de formation concrète avant installation

**du côté des jeunes:**

- sensibiliser les jeunes sur l'importance de l'organisation du travail
- sensibiliser les jeunes à l'intérêt de reprendre des structures qui fonctionnent déjà ou à s'installer dans des exploitations sociétaires en place
- Intéresser des jeunes qui ne font pas forcément des études agricoles. Les circuits courts c'est plusieurs métiers, ça peut se segmenter sur un GAEC par exemple.

**du côté des cédants:**

- rendre l'exploitation transmissible pour un jeune:
  - ↳ une ferme aux normes: élevage, atelier de transformation
  - ↳ des ateliers agréables pour travailler (fonctionnalité, ergonomie, ...)
  - ↳ des ateliers rémunérateurs, savoir le calculer
- s'investir dans l'accompagnement du repreneur, organiser une période de transition, y compris sur l'aspect commercial encore plus anticiper qu'une exploitation en circuit long, tout en acceptant que le repreneur aie ses propres orientations.
- l'exploitation et le laboratoire doivent être séparés de la maison d'habitation
- entre agriculteurs: pas opposer le conventionnel et le Bio
- Développer des phases d'échanges avec des professionnels expérimentés en post installation

**promouvoir l'installation sociétaire:**

phase test à faire avant de rentrer dans un GAEC, stages pré-installation  
accompagner les jeunes professionnels pour adopter la posture de chef d'entreprise notamment s'il y a des salariés

**du côté des conseillers:**

nécessité de transferts de connaissances entre conseillers produits fermiers et l'ensemble des intervenants pour une meilleure prise en compte des points importants des systèmes en circuits courts, et ce dans toute leurs diversités de productions et de vente.

#### 4 - Une priorité particulière pour la pérennité des exploitations : des structures foncières plus regroupées pour gagner du temps, faciliter la valorisation des parcelles et réduire les dépenses d'énergie

Le Projet Agricole Départemental fait état d'aspirations à une juste rémunération du temps de travail pour les agriculteurs et à une plus grande disponibilité de leur part hors exploitation agricole. Ce double objectif invite à rechercher une plus grande efficacité du travail : la modernisation des équipements, la numérisation de certains services mais aussi la restructuration foncière y concourent.

par ailleurs, la Loi pour l'Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 a prévue une régionalisation du système d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, jusqu'ici géré au niveau départemental.

Afin de rechercher un mode d'arbitrage qui prenne en compte la volonté d'assurer le renouvellement des générations tout en restructurant les parcellaires, et qui fasse aussi cas des évolutions de l'agriculture ligérienne notamment par le développement de l'emploi (associés ou salariés) sur les exploitations, le projet agricole départemental porte les orientations suivantes:

Pour l'application du contrôle des structures, **les actifs** devraient être pris en compte de la manière suivante :

- Chef d'exploitation et associé exploitant (jusqu'à l'âge légal de la retraite) : 1
- Conjoint collaborateur : 0,75
- Salarié en CDI : 0,5 fois le pro-rata temporis exprimé en Equivalent temps plein (ETP), dans la limite de 1 ETP.
- CDD, saisonnier, aide familial, associé non exploitant, associé dépassant l'âge légal de la retraite : 0

**Les revenus d'activité extra-agricoles** doivent être pris en compte pour comparer des candidatures concurrentes, en les convertissant en surface selon l'équivalence suivante :

1 SMIC brut annuel équivaut au seuil de surface déclenchant le contrôle des structures, tel que défini à l'article 3.

Les revenus pris en compte pourraient être les revenus bruts déclarés de la dernière année fiscale connue, et composés des retraites et des revenus provenant de l'ensemble des activités professionnelles,

déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ces revenus provenant d'activités agricoles au sens de l'article L331-1 du CRPM.

Seuls les revenus supérieurs à 0,25 SMIC sont pris en compte. Ils sont alors retenus dans leur totalité.

Constatant que **les productions à forte PBS/Ha et les productions hors-sol** sont peu développées dans la Loire et doivent être encouragées au titre de la diversité des productions et de l'opportunité qu'elles offrent de maintenir et développer l'emploi en agriculture, aucune équivalence n'est prévue pour certaines productions ou pour les ateliers hors sol, mais il est nécessaire de traiter ces exploitations à même rang de priorité que les autres.

**les distances** devront être exprimées en km et mesurées sur carte IGN entre le siège de l'exploitation et le point le plus proche demandé, et doivent être appréciées sur la distance parcourue par un tracteur sur voie carrossable (sauf cultures spécialisées viticulture, arboriculture ou apiculture). Compte tenu du contexte ligérien, le seuil de 5 Km paraît aujourd'hui pertinent, mais il sera nécessaire de s'adapter au futur Schéma Régional des Structures en cours de discussions.

Les **seuils de contrôles** fixés selon la méthode définie dans les SDREA devront prendre en compte les réalités ligériennes notamment sur l'identification de 2 zones : Monts du Lyonnais et première couronne stéphanoise à un seuil de 40 Ha, et le reste du département à un seuil de 63 Ha. Pour la couronne stéphanoise, il s'agit d'agir préventivement par rapport aux divers projets d'infrastructures.

### **Rangs de priorités**

Pour conduire une politique foncière qui permette d'appliquer les orientations du Projet agricole Départemental il est nécessaire de **réaffirmer le rôle de la CDOA comme lieu de concertation et d'arbitrage** sur les priorités à donner entre divers projets de même rang. en effet, chaque dossier doit être analysé dans son contexte territorial et aucune règle ne saurait être absolue.

Pour mémoire :

Article L331-3-1 : L'autorisation mentionnée à l'article L331-2 peut être refusée :

1° Lorsqu'il existe un candidat à la reprise ou un preneur en place répondant à un rang de priorité supérieur au regard du schéma directeur régional des structures agricoles mentionné à l'article L. 312-1 ;

2° Lorsque l'opération compromet la viabilité de l'exploitation du preneur en place ;

3° Si l'opération conduit à un agrandissement ou à une concentration d'exploitations au bénéfice d'une même personne excessifs au regard des critères définis au 3° de l'article L. 331-1 et précisés par le schéma directeur régional des structures agricoles en application de l'article L. 312-1, sauf dans le cas où il n'y a ni d'autre candidat à la reprise de l'exploitation ou du bien considéré, ni de preneur en place ;

4° Dans le cas d'une mise à disposition de terres à une société, lorsque celle-ci entraîne une réduction du nombre d'emplois salariés ou non salariés, permanents ou saisonniers, sur les exploitations concernées.

Les agrandissements et concentrations d'exploitations excessifs peuvent être définis en production bovine ou céréalière, au-delà d'une surface après agrandissement de 2,5 SEUILS/actif, l'agrandissement ou la concentration sont considérés comme excessifs au sens de l'article L331-1.

Le Projet agricole Départemental propose que soient prises en compte trois catégories d'opération :

- **L'installation** : définie comme l'action de s'établir sur une ou plusieurs unités de production constituant une entité juridique et économique autonome et indépendante pour y exercer une activité agricole.

Cette notion intègre aussi:

la réinstallation : fait de remettre en valeur une exploitation agricole, suite à expropriation ou éviction certaine en application de l'article L. 13-11 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou des articles L. 411-58 à L. 411-63 du code rural et de la pêche maritime;

et l'installation progressive : toute installation faite en plusieurs étapes (durée maximale de 4 ans) conformément au projet approuvé par l'autorité administrative pour atteindre le seuil de viabilité économique requis.

• **La restructuration:** définie comme une évolution des surfaces exploitées sans objectif d'agrandissement de la structure. L'objectif d'une restructuration est de diminuer le morcellement de l'exploitation (parcellaire moins dispersé et/ou moins fragmenté). L'exploitation de nouvelles surfaces doit à ce titre être compensée par la cession concomitante de surfaces :

- représentant au moins 80 % de la surface demandée.
- et ne conduisant pas à un agrandissement supérieur à 5 Ha.

• **La consolidation :** fait de permettre à une exploitation agricole d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable.

Les rangs de priorités liées à la nature de l'opération visent à favoriser l'atteinte par les exploitations d'une dimension économique viable. Ils pourraient être définis par le tableau suivant, sous réserves de modifications dans le cadre du futur Schéma Régional des Structures en cours de discussions.

catégorie d'opération	distance	SAU après agrandissement/actif			
		SAU ≤ 1 seuil	1 seuil < SAU ≤ 1,5 seuil	1,5 seuil < SAU ≤ 2 seuils	SAU > 2 seuils
installation	≤ 5 km	1	1	2	3
	> 5 km	3	4	5	6
consolidation	≤ 5 km	1	3	4	5
	> 5 km	4	5	6	6
restructuration	≤ 5 km	1	2	3	4
	> 5 km	6	6	6	6

Dans ces 3 catégories d'opération, le Projet Agricole Départemental reconnaît l'importance des parcelles dans la proximité immédiate des principaux bâtiments d'élevage. Une priorité pourra être reconnue à l'agriculteur concerné, dans le cadre d'une restructuration foncière.

### **Situation spécifique de terrains cultivés en agriculture biologique**

Comme indiqué dans les orientations économiques du PAD, la transmission en production biologique des surfaces déjà converties est à prioriser afin de valoriser l'investissement déjà fait lors de la conversion. Cependant ceci ne saurait encourager des stratégies de contournement au détriment d'installations ou de restructurations locales. Le Projet Agricole Départemental réaffirme donc que cette priorité vise des terrains libérés déjà convertis en agriculture biologique (et non en cours de conversion) et des repreneurs déjà en agriculture biologique, exception faite de jeune en cours d'installation.

De plus, les parcelles isolées, enclavées dans d'autres exploitations, doivent prioritairement être orientées vers une restructuration foncière locale. Dans ce cas précis le caractère restructurant doit être considéré comme prioritaire, et non le mode de production (AB ou conventionnel).

## 5 - Une part importante de l'économie départementale, support d'emplois locaux: la forêt. Elle doit être mieux exploitée

La forêt occupe 26% du territoire ligérien. Elle est à 95% privée.

Elle représente une activité économique importante pour la Loire avec 1 800 entreprises et près de 7 000 emplois, même si le nombre de scieries est malheureusement en baisse. La filière bois construction est désormais la locomotive de l'économie forestière départementale avec plus de 2 600 emplois directs.

La Loire tire profit d'une tendance nationale à la valorisation des bois français et prend des parts de marché en bois de charpente et en bois de menuiserie. Les entreprises exploitent pour cela des bois à 21% en provenance de la Loire (19 100 m<sup>3</sup>) et pour 43 % en provenance de France hors département. Si la qualité des bois ligériens est désormais acquise et reconnue, le talon d'Achille de la filière ligérienne reste le séchage des bois.

Globalement en France le bois représente encore le 2<sup>ème</sup> déficit de la balance commerciale en raison d'une exploitation trop coûteuse, due d'une part au morcellement de la propriété privée et d'autre part, au manque de dessertes. Si la Loire a fait des progrès importants ces 10 dernières années et est une des forêts les plus productives de la région, elle constitue encore cependant un potentiel économique et naturel insuffisamment valorisé.

Aussi pour les années à venir le Projet Agricole et Forestier Départemental relève 4 enjeux:

- **Enjeu 1: le regroupement des propriétaires forestiers**

Il y a 630 000 propriétaires forestiers privés dans la nouvelle région dont 240 000 ont moins de 2 ha (plus d'1/3). Le morcellement du parcellaire est donc très élevé et impacte le coût d'exploitation. La loi LAAF a créé la possibilité de regrouper les propriétaires, entre autres, en ASLGF et en GIEFF, ce qui doit permettre de réaliser des plans de gestion sur 10 ans et plus. Il est indispensable d'encourager ces regroupements, pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux de mobilisation de la ressource et pour donner une lisibilité de moyen terme de volumes disponibles pour les entreprises aval.

- **Enjeu 2: valoriser les produits:**

La forêt ligérienne est aux portes de 3 bassins de consommation importants (possibilité de développer l'économie de la filière) - St Etienne, Lyon et le bassin Rhodanien. Il est nécessaire de trouver de nouveaux débouchés, notamment pour les sapins qui font l'essentiel du bois exploitable de la forêt ligérienne et de créer des plateformes pour trier les bois en fonction de leurs débouchés commerciaux.

- **Enjeu 3: Augmenter les volumes de bois exploités en améliorant la desserte:**

Nécessité d'améliorer les routes et les dessertes, et de prendre en compte les flux d'engins dans les documents d'urbanisme. Pour mémoire, le CRPF est fortement impliqué sur cette amélioration de la desserte des parcelles forestières, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture dans le cadre du PPRDF.

- **Enjeu 4: aider les replantations pour permettre les exploitations:**

Les épicéas plantés dans les années 1950 arrivent à maturité et représentent une part non négligeable de la forêt ligérienne. Ils ont commencé à être exploités. Toutefois les propriétaires hésitent à lancer l'exploitation, car les frais de replantation sont parfois plus élevés que le produit retiré, essentiellement en raison des protections à mettre en place contre les dégâts de gibier (chevreuils entre autres). Par ailleurs il faut rechercher des essences adaptées au réchauffement climatique. Les propriétaires ont besoin d'accompagnement pour que cette ressource soit exploitée et surtout pour savoir que planter aujourd'hui pour ne récolter que dans des décennies.



## Emploi et Vivabilité du travail

En 2017, l'agriculture reste un employeur significatif du département de la Loire et contribue à la valeur ajoutée produite sur les territoires, y compris ruraux. Elle participe pleinement à l'attractivité et la vie de ces territoires.

Néanmoins, la pérennité de ces emplois est menacée par différents éléments.

- La rémunération du travail en premier lieu, qui doit être en adéquation avec le temps de travail.
- Mais aussi par une difficulté à gérer la charge de travail, aussi bien en quantité qu'en qualité, avec des astreintes présentes dans la majorité des filières.
- Enfin, l'image dégradée du métier dans les médias impacte la motivation professionnelle des agriculteurs et pourrait perturber le renouvellement des générations agricoles à relativement court terme.

### 1- Viabilité et vivabilité, pour une agriculture performante et durable

#### 1.1 - Disposer d'un revenu cohérent avec la main d'oeuvre en présence

Il est primordial de poser la question de la cohérence entre le revenu et la charge de travail.

Pour cela, les responsables professionnels et les conseillers doivent sensibiliser les agriculteurs à la notion de temps de travail et à la nécessité de trouver un équilibre (adapté à chacun) entre vie personnelle et professionnelle. Une vérification systématique de la cohérence entre la dimension de l'exploitation / la rentabilité économique / le temps de travail doit être réalisée, au démarrage, mais aussi lors de tout projet (évolution d'exploitation, investissement, arrivée/départ d'un associé...).

Concrètement :

- Il est souhaitable que soit conçue et mise à disposition une boîte à outils d'évaluation du temps de travail, comprenant par exemple : auto-diagnostic, références, outils de planification, formations pour évaluer et améliorer.
- Il faut donner aux agriculteurs les moyens de se libérer du temps, en faisant la promotion de tous les outils qui y concourent (entraide, banques de travail, Service de Remplacement, groupements d'employeurs, formes sociétaires...) ; en formant les agriculteurs à être employeur, à déléguer ; en formant des salariés, disponibles pour remplacer ou seconder les chefs d'exploitations.
- Enfin il faut communiquer positivement sur la notion d'équilibre travail / vie personnelle, pour casser les tabous : "J'ai le droit de prendre du temps pour moi, pour ma famille..."

#### 1.2 - Poursuivre la modernisation des exploitations pour réduire la pénibilité

Les exploitations de la Loire se développent, en taille de troupeaux, en surface, en nombre d'ateliers présents (diversification), en nombre de circuits de distribution... et les rythmes s'accroissent. Les cadences de travail sont intenses, la durée de vie au travail s'allonge. Afin de maintenir des chefs d'exploitation en capacité d'assurer la totalité de leur carrière, il est souhaitable de poursuivre la modernisation des moyens de productions, pour limiter la pénibilité du travail et son impact sur la santé des agriculteurs.

Ainsi, les équipements collectifs (plus modernes, plus performants...) continuent à avoir toute leur place : copropriété, CUMA, ETA...

La modernisation des bâtiments d'élevage et la recherche de la restructuration foncière sont des enjeux structurants pour les conditions de travail et l'endettement. Il faut poursuivre dans cette voie, avec des outils de sensibilisation et de conseil adaptés.

L'informatisation et la formation des agriculteurs sur les questions administratives et informatiques doivent être poursuivies, afin de gérer la part administrative avec plus d'efficacité et de sérénité.

## **2 - Développer l'adaptabilité des chefs d'entreprises agricoles**

Le monde agricole évolue de plus en plus rapidement, les chefs d'exploitations doivent en être conscients et s'adapter à cette nouvelle donne.

### **2.1 - Etre capable de se remettre en question**

La première étape à franchir est d'avoir des chefs d'exploitation capables de se remettre en question.

Il faut donc promouvoir la formation comme un outil d'adaptation, mais aussi d'ouverture et d'échanges avec d'autres.

Chaque agriculteur doit être amené à se poser les questions: quel objectif de rémunération et quels moyens sont à mettre en place pour y parvenir? (analyser le fonctionnement technique, humain, comptable, financier... de l'exploitation). Il doit pouvoir se faire accompagner pour se positionner et trouver les réponses à ses questions.

- Les exploitants doivent donc pouvoir se situer, avoir des références, pour se donner des objectifs de progression, et avoir des objectifs à atteindre.

Pour cela:

- Les références sur des systèmes proche de celui concerné sont un outil permettant de se fixer des objectifs.
- L'identification de groupes leaders peut être une invitation à progresser,
- Des outils de suivi simples sont à mettre à disposition (budgets prévisionnels, suivi de trésorerie, compte de résultats par ateliers...),
- Les outils spécifiques existants sont à développer (coûts de production,...)

### **2.2 - Se former tout au long de sa carrière**

L'offre de formations des acteurs départementaux doit se renouveler régulièrement pour s'adapter aux évolutions du contexte. Elle doit être attractive, en intégrant les nouvelles modalités de formation (à distance, visio conférence, outils participatifs...), et en proposant des lieux de formation adaptés (proximité, confort, équipement...)

La formation doit permettre d'accompagner les évolutions ; elle doit s'adapter à la possibilité pour les agriculteurs d'avoir plusieurs projets voir plusieurs carrières dans leur vie. Des thèmes comme la gestion du risque, la gestion du changement, la veille technique et réglementaire, les réseaux d'information... doivent être proposés.

### **2.3 - accompagner le développement du salariat**

Le salariat est une réponse possible à un certains nombre de difficultés rencontrées dans les exploitations agricoles, et devra donc être accompagné dans son développement.

De plus, il convient de rappeler que tout agriculteur est employeur, et qu'il a des obligations spécifiques.

Il semble donc nécessaire de concevoir une offre de formations adaptées, qui combine des formations au rôle d'employeur (en particulier autour de la délégation des tâches), avec des formations ciblées pour les salariés.

Le salariat doit être promu comme une période d'ouverture, d'acquisition de compétences, voir de constitution de réserve financière pour un futur projet...

### **3 - Les formes sociétaires, un véritable atout à promouvoir et conforter**

Au regard d'un grand nombre de défis à relever pour l'agriculture ligérienne, les formes sociétaires semblent une solution intéressante à développer.

En effet, elles permettent au moment de l'installation un démarrage sécurisé, avec l'intégration dans un système déjà en fonctionnement, l'appui sur des collaborateurs expérimentés, des conditions de reprises qui peuvent être intéressantes et des conditions de travail moins contraintes (possibilité d'alternance pour les astreintes, continuité du service en cas de maladie ou d'accident...). Elles permettent également souvent de moderniser les outils de productions plus régulièrement. Elles offrent une certaine protection contre l'isolement.

Néanmoins, elles souffrent parfois d'une image dégradée dans l'esprit des candidats à l'installation, qui recherchent un statut de "créateur d'entreprise" qui leur semble peu compatible avec l'entrée dans un GAEC où "tout serait déjà en place". Elles ont également besoin d'être sécurisées dans leur durabilité, en particulier sous l'angle des relations humaines.

#### **3.1 - Promouvoir les formes sociétaires à l'installation**

Il apparaît donc essentiel de communiquer et promouvoir les formes sociétaires auprès des futurs candidats à l'installation : témoignages, atouts en terme de conditions de travail, limitation du capital à investir, sécurisation du projet...

Pour cela, il semble nécessaire d'analyser les freins à la mise en société chez les jeunes porteurs de projets. Un point essentiel semble être de mettre en avant que l'on peut être en société et conduire/créer son propre atelier.

Dans le cas des GAEC familiaux type père-fils, il faut souligner le besoin d'anticipation pour conserver la durabilité du projet : évolutivité de la structure à conserver ou anticipation nécessaire de l'arrivée d'un autre associé ; vigilance sur le dimensionnement des projets.

#### **3.2 - Accompagner les relations humaines dans les sociétés, dans la durée**

Pour faire durer les formes d'exploitations sociétaires, il apparaît nécessaire de :

- Sensibiliser à l'importance des relations humaines comme principal facteur de risque en société. Dans le même temps, il est important de normaliser les mouvements d'associés dans les sociétés, qui sont inévitables. Ce ne sont pas forcément des échecs en soi, ils peuvent correspondre à des évolutions normales de la vie d'une exploitation agricole. En revanche, sachant que ces mouvements sont probables, il est nécessaire de les anticiper, de savoir les gérer pour rebondir sereinement. Il serait notamment souhaitable de diversifier les propositions d'accompagnement aux relations humaines tout au long de la vie des formes sociétaires.

## 4 - jouer le dynamisme local et l'esprit collectif contre l'isolement et la démotivation

Dans un contexte de réduction du nombre d'actifs agricoles sur les territoires, l'isolement est une menace qui ne doit pas être sous-estimée, au niveau professionnel et au niveau personnel.

Les agriculteurs sont moins nombreux, ils ont moins d'occasion de croiser leurs pairs pour échanger, pour travailler en commun. Ils sont moins représentés dans les diverses instances locales et peuvent se sentir isolés.

Ainsi il est important de réaffirmer qu'il faut conserver un nombre important d'agriculteurs sur les territoires, ainsi que toutes les structures collectives qui aident à la vivabilité (Service de Remplacement, CUMA, comités de développement...). Pour cela, toutes les filières économiques doivent être soutenues, elles ont chacune leur place.

### Rompre les situations d'isolement, lutter contre le fatalisme et la démotivation

L'isolement est un mal sournois, qui s'installe progressivement mais profondément, et peut avoir des conséquences dramatiques.

Il est aujourd'hui nécessaire de briser ce tabou, d'en prendre conscience, et de mettre en place des moyens de lutte efficaces.

En premier lieu, il convient de communiquer largement sur la nécessité pour les agriculteurs, comme pour tous les autres, d'avoir une vie sociale, des activités extérieures... ce qui implique de maîtriser la charge de travail.

Pour cela, des témoignages peuvent être mis en avant, pour montrer qu'il est possible d'être agriculteur et de prendre du temps soi, pour sa famille.

Des liens doivent être créés avec les actions en matière d'organisation du travail pour libérer du temps.

Des méthodes et outils doivent être élaborés pour travailler sur la motivation professionnelle: le processus de la motivation / démotivation, la gestion du stress, l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle, l'ouverture et l'engagement comme sources de motivation...

La communication positive doit être recherchée, sur le métier et ses valeurs.

Tous les collectifs doivent être mis en avant : les groupes d'échanges, les actions collectives, les réseaux professionnels... pour leur rôle de développement et d'innovation, mais aussi pour leur rôle social : se rencontrer et échanger, c'est déjà rompre l'isolement.

Enfin, il est important de vulgariser les changements de pratiques, les possibilités d'évolution de système, de stratégie, pour montrer que personne n'est enfermé dans son système, et que des évolutions sont toujours possibles.

## 5 - Détecter et accompagner les situations de fragilité

Suite aux orientations du PAD 2008, un schéma global d'accompagnement des situations de fragilité a été mis en place, intégrant l'ensemble des organisations concernées. Ce dispositif a fait ses preuves, et n'est pas remis en question. Il doit permettre à toutes les structures intervenantes sur une même exploitation d'adopter un discours cohérent.

Il permet d'accompagner efficacement la plupart des situations, et de déboucher vers une sortie du dispositif à échéance de 2 à 3 ans. Il est coordonné à l'échelle départementale.

Dans les réflexions menées aujourd'hui, et mêmes si le dispositif semble bien connu, la priorité d'action reste la promotion du dispositif pour une amélioration de la détection et de l'orientation des personnes en situation de fragilité.

Pour cela, il est nécessaire de réactualiser les outils de communication disponibles et de faire connaître le dispositif en place pour associer le plus possible d'acteurs.

Il semble également intéressant de sensibiliser les agriculteurs à la détection : comment réagir en face d'un collègue, comment s'y prendre pour orienter la personne...

Un autre point central concerne l'importance de la coordination entre les différents acteurs du dispositif, pour une bonne efficacité (croiser les orientations de conseil pour ne pas se contredire, éviter les doublons): les comités de coordination et de pilotage doivent être maintenus.

Enfin, il est souhaitable que le dispositif de l'Etat "Agriculteurs en difficulté" puissent être réactivé pour accompagner financièrement certaines situations.

### Faire de la prévention en traitant la question de la gestion des risques

Au delà des situations avérées de fragilité, il semble aujourd'hui primordial d'introduire façon systématique la notion d'identification et de gestion des risques dans les projets. Cela rejoint la posture du chef d'entreprise recherchée, et doit limiter l'émergence de situations de fragilité.

## **Assurer le renouvellement des générations d'exploitants**

### **1- Une formation initiale adaptée aux publics et enjeux d'aujourd'hui**

Le public de porteurs de projet rencontrés sur le département a beaucoup évolué sur les dix dernières années. L'âge moyen d'installation recule, les porteurs de projets sont plus diplômés.

L'installation hors cadre familial est importante avec près du tiers des projets.

Un phénomène nouveau est arrivé : l'accueil de porteurs de projet en reconversion professionnelle, qui peuvent être très diplômés mais sans aucune expérience agricole.

#### **1.1 - Une formation professionnalisante, qui s'adapte au profil des candidats**

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) mis en place depuis quelques années, a permis d'adapter les parcours de formation aux projets et aux compétences déjà acquises par le candidat. Ce dispositif a fait ses preuves et doit être pérennisé avec une réelle ambition de professionnalisation.

En amont, il semble important de mettre en place des échanges réguliers entre les OPA et les établissements scolaires pour une adéquation entre la formation initiale et la réalité du métier, en insistant sur un socle de connaissances de base à acquérir (gestion, comptabilité, connaissances techniques).

Il apparaît également nécessaire d'adapter les parcours et contenus en fonction de la typologie du public. Pour les élèves issus du milieu agricole, il est important d'insister sur les notions de gestion, la posture du chef d'entreprise, la gestion des risques, l'ouverture d'esprit...

Pour les élèves non issus du milieu agricole, il est important d'insister sur l'appropriation des techniques de base, qui peuvent faire défaut. Pour cette catégorie, il serait intéressant de proposer des temps de salariat de découverte, de la formation en alternance, des stages pratiques de longue durée rémunérés...

#### **1.2 - Encourager l'acquisition d'expérience et l'ouverture d'esprit, avant l'installation**

Pour aider les porteurs de projets à intégrer les notions de cohérence du revenu avec la main d'oeuvre, les notions de gestion des risques, la posture du chef d'entreprise... il semble pertinent de les inciter à aller acquérir de l'expérience, de l'ouverture d'esprit, et ainsi se constituer une réserve financière avant l'installation.

Dans cet objectif, la mise en place de formations en apprentissage, de stages pratiques, mais aussi de salariat est à promouvoir.

Concernant la mise en place de stages, un élément important est la redynamisation du réseau de maîtres de stages exploitants (promotion du réseau, formations d'agrément à organiser...). Dans cet esprit, il faut encourager la réalisation des stages pratiques hors de son cercle de connaissances.

Le salariat doit être soutenu et présenté comme une période d'acquisition de compétences et de gain de maturité. Le Service de Remplacement a toute sa place dans ce dispositif.

Les formations d'ouverture et de compréhension du contexte avant et après l'installation sont à encourager.

## **2 - Innover au service du renouvellement des générations agricoles**

En lien avec l'évolution du contexte du renouvellement des générations, il faut que les structures d'accompagnement innovent au service des agriculteurs du département.

Les transmissions d'exploitations sont des opérations complexes, multi-thématiques, qui nécessitent du temps de maturation. Le décalage observé entre les offres de transmissions et les projets des candidats interroge également sur la manière d'orienter l'appui aux agriculteurs.

On observe une grande complexité des problématiques à traiter : détection des projets, sensibilisation des cédants potentiels à transmettre, gestion d'entreprise, ingénierie financière, reconversion professionnelle, transmission de patrimoine, fiscalité, retraite, pénibilité du travail en fin de carrière, accompagnement au changement...

La faiblesse des montants de retraites des agriculteurs reste un problème majeur que le Projet Agricole Départemental tient à souligner bien qu'il dépasse largement le cadre de son champ d'actions. Toutefois, les parcelles de subsistance ne sauraient être une solution adaptée et le Projet agricole Départemental réaffirme la nécessité de les maintenir à 1 Ha pour favoriser les transmissions et les restructurations.

### **2.1 - Anticiper la transmission pour créer des opportunités et donner plus de chances de réussite**

Il faut mettre des moyens pour détecter le plus tôt possible les éventuels cédants (de l'ordre de 7 ans avant le départ en retraite, et y compris dans les cas de reconversion professionnelle) ; cette anticipation est indispensable pour gérer la complexité et le temps nécessaire à la maturation des projets de transmission.

Il est ensuite nécessaire de proposer un parcours structuré, qui peut être modulaire, pour accompagner dans la durée les 2 publics à motivations divergentes que sont les cédants et les porteurs de projet.

Pour le volet transmission, ce dispositif doit s'articuler autour des outils existants (Point Accueil Transmission (PAT), Répertoire Départ Installation (RDI), formations...), en mettant en place un conseiller référent qui coordonnera l'intervention des différentes expertises nécessaires.

En particulier, il faut s'attacher à diagnostiquer très en amont les productions potentiellement réalisables sur l'exploitation à transmettre, en ne s'interdisant pas de sortir des productions habituelles du département.

L'anticipation permettra de sensibiliser et d'inciter à laisser la maison d'habitation attenante pour le futur agriculteur.

### **2.2 - Gérer les reconversions professionnelles**

L'agriculture, comme les autres secteurs d'activité, se voit confrontée à un nombre croissant de reconversions professionnelles, qui interrogent le dispositif d'accompagnement en entrée comme en sortie.

Il est important de se donner les moyens de détecter les projets de reconversion professionnelle, de les dédramatiser, pour pouvoir les accompagner. C'est de cette manière que l'on pourra se donner le temps de gérer l'arrivée d'un repreneur : construire un nouveau projet pour le sortant et maintenir un outil viable pour un futur exploitant.

Dans cet ordre d'idée, il faudra trouver des solutions temporaires pour conserver l'outil de production le temps de trouver un repreneur.

### **2.3 - Innover dans la mise en relation**

Une partie importante de la réussite d'une transmission réside dans la mise en relation.

Cela nécessite de consacrer du temps à l'analyse de l'offre et de la demande, et d'innover pour intégrer :

- Une communication accrue, en s'appuyant sur les outils existants (RDI, Ferme Dating...)
- une plus grande participation aux stages reprise, en particulier pour les sociétés et les hors cadre familial
- l'accompagnement au changement pour les cédants
- un travail sur la posture et la crédibilité des porteurs de projet

Il est également nécessaire de sensibiliser tous les acteurs locaux aux enjeux du renouvellement des générations agricoles sur les territoires, et d'expliquer ce qui existe pour l'accompagner, pour orienter de nouveaux publics vers le dispositif d'accueil et d'accompagnement existant.

### **2.4 - Innover dans l'accompagnement**

En matière d'accompagnement, il serait utile de :

- Qualifier les conditions de transmission y compris dans une autre orientation, sécuriser le processus pour aboutir à un projet de retraite réussi pour le cédant et un projet de reprise cohérent et viable pour le candidat.
- Inciter à la restructuration foncière au moment de l'installation
- Intégrer les notions de temps de travail, lors de l'élaboration du projet, mais aussi les aspects système d'assurance pour la main d'oeuvre (assurance, contrat service de remplacement, groupement d'employeur...)
- Mettre en place dans la plupart des cas un suivi au démarrage, en particulier sous forme collective pour favoriser les échanges ; Vigilance particulière pour les hors cadre familiaux, les projets fragiles et les installations sociétaires.
- Gérer la pénibilité de la fin de carrière, imaginer des solutions innovantes permettant un transfert de savoir-faire en allégeant la charge de travail du cédant.
- Favoriser la transmission et la retraite progressive ; favoriser l'installation progressive.
- Poursuivre dans les approches complémentaires à l'échelle territoriale, pour dynamiser le renouvellement des emplois agricoles, en combinant animation locale pour recenser et sensibiliser à la transmission, et analyse des opportunités et menaces du territoire pour définir un plans d'actions.

## **3 - Travailler sur l'attractivité du métier**

Le département de la Loire est confronté à une baisse des vocations agricoles, qui commence à être critique sur certaines productions.

### **Susciter des vocations**

La profession et les acteurs du monde agricole doivent revoir leurs modes de communication et être attentifs à porter des messages réalistes et positifs sur le métier, en interne et en externe : grand public, établissements scolaires agricoles et l'enseignement général...

Le métier peut être valorisé selon plusieurs modalités : témoignages, présence sur les salons et les réseaux sociaux...

Il serait également intéressant d'intégrer à cette communication un volet sur le salariat (dans les filières agricoles) et les formes sociétaires.



## Une agriculture qui s'adapte au réchauffement climatique et qui contribue positivement à la qualité environnementale du département

### une situation pédo-climatique départementale unique en son genre

des sols très majoritairement sableux, à **faible capacité de rétention**, même si certains sols argileux, isolés, posent des problèmes de portance et de saturation nécessitant drainage (certains sols de la Plaine du Forez et du Roannais) et certains sols sableux sur 40 à 60 cm puis argileux en profondeur posent encore plus de problèmes de gestion agronomique (le drainage et son entretien surtout reste d'actualité dans la Loire).

une position abritée par le massif central sur toute la longueur Sud - Nord du département qui a pour conséquence une **pluviométrie généralement faible** de 600 mm à 800 mm (en altitude). Cette pluviométrie est stable globalement mais le fuseau à 600 mm s'élargi vers l'Est ces dix dernières années incluant les collines du matin et une partie des monts du Lyonnais et les pluies sont distribuées de manières plus irrégulières . Sur les 10 dernières années, on compte 5 sécheresses de printemps et 2 d'été. Toutefois les alternances d'une année sur l'autre ont toujours permis de refaire les stocks fourragers, malgré un épisode difficile entre 2003 et 2005 où les printemps froids ont succédés à une forte sécheresse.

Le réchauffement climatique se traduit dans la Loire par des automnes plus doux qui permettent d'envisager des exploitations de prairies différentes. Par ailleurs la distribution des pluies ces dix dernières années est plutôt favorable aux cultures d'été (ex maïs), les sécheresses d'été, parfois spectaculaires (2003, 2015), restant de fréquence limitée.

Le contexte pédologique (faibles réserves facilement utilisable (RFU) ou sols difficiles à exploiter, pentes) oriente très largement et définitivement le département vers l'**élevage**. Cependant le **déficit fourrager global** du département est systématique (tous les ans, avec une ampleur variable), de même que le déficit en paille. Dans ce contexte la Plaine irriguée produit des fourrages pour les coteaux séchants: les productions végétales du département sont très largement consommées dans le département, quelles qu'elles soient (maïs, luzerne, céréales, légumes et fruits).

Malgré cette situation spécifique, à peine 7% de la SAU irrigable et un peu plus de 4% irriguée. En 2010 par exemple seulement 10% des surfaces fourragères ont reçu un apport d'eau

### Une agriculture qui contribue positivement à la qualité de l'environnement et qui doit poursuivre en ce sens

Certaines pratiques agricoles en place sont favorables à la biodiversité (pâturage, prairies multi-espèces, méteils, prise en compte de la vie du sol,...) et d'autres évoluent très favorablement : techniques de soins des troupeaux visant le bien-être animal et la réduction du recours aux antibiotiques, stockage et gestion des effluents, développement des pratiques de réduction des désherbants, formations continues des agriculteurs. Le niveau de qualité de l'eau s'en ressent favorablement, les pics de présence d'azote sont moins hauts et les creux sont plus bas.

### Dans ce contexte, le projet agricole départemental fixe deux objectifs:

- S'adapter au réchauffement climatique en réduisant les achats de fourrages hors région, notamment par l'irrigation et une meilleure maîtrise agronomique de la fertilité des sols
- Poursuivre les diverses actions qui permettent d'associer triple performance : économique, environnementale et sans augmentation de charge de travail.

### Ainsi, les agriculteurs réaffirment

- leur souhait de s'adapter non seulement aux besoins des filières, mais aussi au contexte local y compris dans ces enjeux environnementaux, pour une activité économique viable et pérenne, et note que le tout réglementaire ne facilite pas cette adaptation.
- Que le frein dominant reste l'absence de rémunération sérieuse et pérenne des contributions positives des agriculteurs à la qualité de l'environnement. Ils rappellent qu'un niveau de revenu viable est indispensable et préalable pour qu'ils puissent travailler sur les questions environnementales et sur les aspects techniques correspondant aux demandes sociétales.
- Qu'aucune recette technique n'est préconisable, et qu'il s'agit plutôt pour les agriculteurs de disposer d'informations leur permettant de faire des choix d'adaptation, personnels et locaux.
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts de recherche et développement pour trouver des solutions techniques et économiques viables et vivables en temps et confort de travail
- Qu'en ce qui concerne les nouvelles technologies, l'agriculture doit évoluer avec le reste de la société et bénéficier des progrès techniques.
- Qu'il est nécessaire d'apporter sur ces questions une formation adaptée aux jeunes et aux agriculteurs tout au long de leur carrière

La Loire étant un département d'élevage, avec une très forte part de surfaces herbagères, l'approche globale y est permanente et depuis longtemps: tout le monde fait de "l'agro-écologie". Le mot est à la mode, mais il faut dépasser ce côté mode pour évaluer les besoins réels des exploitations ligériennes en matière d'agro-écologie et d'agronomie.

### **Pour atteindre les deux objectifs fixés, le Projet Agricole Départemental envisage de travailler sur**

- **l'approvisionnement en eau des exploitations,**
- **la réduction du recours aux produits phytosanitaires**
- **et le maintien de pratiques favorables à la biodiversité.**

## **1 - besoins et gestion de l'eau**

\* La situation pédoclimatique du département de la Loire est unique en son genre. A situation particulière : orientation et accompagnement particuliers. Le Projet Agricole Départemental demande expressément une politique publique et un accompagnement spécifique pour permettre à l'agriculture de disposer de la ressource en eau dont elle a besoin, particulièrement par des stockages lorsque l'eau est abondante, hors période d'étiage.

\* L'eau : un moyen de production indispensable pour de nombreuses formes d'agriculture dans la Loire

pour l'élevage, dont un fort développement de l'agriculture biologique où les déficits fourragers sont chroniques, le développement de l'irrigation est nécessaire pour l'équilibre global d'autonomie fourragère au niveau départemental (en jouant sur la complémentarité des contextes locaux), plutôt que de faire venir de loin des fourrages.

par ailleurs de nombreux troupeaux sont encore abreuvés tout ou partie de l'année à partir de réseaux d'eau potable. Le département accompagne les éleveurs pour des équipements leur permettant d'abreuver les troupeaux à partir d'eau brute. cette orientation doit être poursuivie.

Les producteurs de fruits et de légumes du département soulignent le manque de ressource en eau comme facteur principal limitant leur activité.

Enfin, l'irrigation est un facteur de diversification de production qui peut être déterminant pour pouvoir saisir certaines opportunités de productions végétales.

Pour l'ensemble de ces raisons, même s'il faut continuer à développer des pratiques d'irrigation économes, il est aussi nécessaire d'augmenter les surfaces irrigables, de l'ordre de 25% d'ici 2025.

Pour cela le Projet agricole Départemental rappelle que:

\* L'irrigation nécessite un foncier agricole préservé et des restructurations d'exploitation

\* Les projets d'irrigation nécessitent des études précises pour lever toute interrogation sur leur pertinence qu'elles soient réglementaires, économiques, environnementales et concernant la vivabilité du travail. Il est nécessaire d'accompagner fortement financièrement ces études pour évaluer toutes les hypothèses techniques envisageables localement.

\* L'accompagnement de projets d'irrigation n'est envisageable qu'en cas de valorisation économique démontrée. La Chambre d'Agriculture souhaite une économie agricole forte et adaptable en assurant le renouvellement des générations et l'emploi: il s'agit donc d'accompagner des projets d'investissement dans les exploitations s'ils visent à renforcer le revenu des agriculteurs.

\* Pour permettre la rentabilité économique des projets d'irrigation, compte tenu des enjeux départementaux précités, tous les partenaires de l'agriculture départementale doivent s'impliquer, organismes bancaires comme politiques publiques. Sur ce plan, la durée des emprunts, comme les durées d'amortissement, devraient être plus adaptées aux durées réelles des ouvrages, structurant à long terme. Les besoins en eau du département et la faible surface actuellement irriguée doivent être pris en compte pour une politique d'accompagnement financier ambitieuse qui ne se limite pas aux règles de substitution de ressources.

Compte tenu des enjeux du département, le Projet Agricole Départemental souhaite que les investissements structurants fassent l'objet d'une attention collective particulière, comme par exemple:

- la consolidation de la ressource en eau et la densification des surfaces irrigables sur la rive droite de la Loire en Plaine du Forez
- le maintien des vergers et notamment celui du Jarez avec des apports d'eau significatifs et durables
- La rénovation des équipements des ASA et la consolidation de leur ressource en eau quand c'est nécessaire.

- Le maintien de possibilité d'équipements individuels ou collectifs en retenues collinaires dans les coteaux.

Enfin, si les pluviométries globales annuelles restent stables, elles sont réparties de manière plus irrégulières dans l'année. dans ce contexte, l'entretien des fossés est indispensable pour gérer les flux d'eau, et ils en gèrent souvent plus que ce pour quoi ils étaient prévus au départ. Il est nécessaire que les agriculteurs puissent continuer à entretenir les fossés de leur parcellaire.

## 2 - réduction du recours aux produits phytosanitaires

Bien que l'agriculture ligérienne soit faible utilisatrice, l'utilisation des produits phytosanitaires est une préoccupation sociale très souvent exprimée, aussi le Projet Agricole Départemental réaffirme le rôle moteur des réseaux DEPHY pour tester et consolider des techniques de production et des systèmes économes et celui des formations et journées techniques organisées pour diffuser très largement ces résultats.

Les formations certiphyto déjà organisées depuis 6 ans dans la Loire sur des modules très concrets devront être poursuivies dans cet esprit (réglages de pulvérisateurs, méthodes alternatives, diffusion de références locales,...).

Par ailleurs les agriculteurs attendent des dispositifs de suivis de la qualité de l'eau qu'ils soient coordonnés et suffisamment fréquents pour pouvoir repérer la source réelle des transferts polluants, qui s'avèrent aussi très souvent issus d'usages domestiques voire encore de collectivités (ex cimetières). Les efforts des uns doivent pouvoir être reconnus.

## 3 - maintien des pratiques favorables à la biodiversité

La richesse de la biodiversité ligérienne témoigne à elle seule que la diversité agricole du département lui assure "gîte et couvert". L'évolution des pratiques réduisant le recours aux produits phytosanitaires est par ailleurs favorable à la biodiversité. De plus la diversité des sols impose une part importante de prairies dans les exploitations, certaines étant totalement herbagère. Or, plusieurs territoires N2000 (Htes Chaumes du Forez, crêts du Pilat) ont constaté que l'absence de présence de ruminants sur certains espaces conduisait à une réduction de la biodiversité avec l'envahissement progressif de ligneux.

Il est donc essentiel de laisser aux exploitations des conditions de développement de leur activité pour qu'elles soient transmissibles. Le Projet Agricole Départemental réaffirme donc l'importance de ne pas contraindre, notamment dans les documents d'urbanisme, les possibilités d'évolutions ou de délocalisation des bâtiments d'exploitation.

Par ailleurs la motivation professionnelle des agriculteurs est fortement atteinte par des reproches non étayés scientifiquement. Aussi les inventaires locaux de biodiversité, notamment ceux réalisés sur les espaces N2000, devraient être réitérés au terme de 10 ans pour permettre une évaluation objective des modifications de biodiversité, certaines espèces augmentant d'autres se déplaçant.

La gestion de l'herbe évolue avec les conditions climatiques et nécessitera toujours un travail d'observation et d'adaptation important au fil des jours. Le suivi de ces évolutions, l'encouragement par l'échange d'expériences et la diffusion de références restent des enjeux importants pour l'agriculture départementale. Par ailleurs, pour faciliter le pâturage, la restructuration foncière, notamment aux abords des bâtiments d'exploitation, doit être développée.

Sur plusieurs secteurs des actions d'observation de la présence d'insectes, notamment pollinisateurs ou faune auxiliaire des cultures, sont développés. Elles permettent aussi de décider de traitements avec discernements lorsqu'il s'agit de piégeage d'insectes nuisibles.

Le Projet Agricole Départemental réaffirme l'intérêt de ces pratiques et l'importance de les traduire dans des plans d'actions adaptés.

Le Projet agricole Départemental réaffirme la nécessité de contrôler les populations d'animaux destructeurs de cultures ou de jeunes arbres : sangliers, corbeaux, chevreuils notamment.

Enfin, la particularité des étangs du département traditionnellement exploités pour la pisciculture doit être préservée avec un double objectif : la production de poissons et le maintien de la biodiversité. Cette dernière est étroitement liée à une exploitation piscicole extensive viable.

# Une agriculture inscrite dans les territoires

## 1 - préserver le foncier agricole ... pour l'agriculture

Le contexte de pression urbaine constaté en 2008 a certes été contrôlé par la mise en place de SCOT mais la vigilance reste de mise tant leurs divergences sont grandes, dans un département au centre de la nouvelle région, et au fort historique d'étalement urbain. La création de nouvelles infrastructures routières, la proximité de la région lyonnaise, l'augmentation du prix des terrains constructibles contribuent à générer une demande forte soit d'habitat soit de zones d'activités sur des communes de plus en plus éloignées des centres urbains et les orientations des SCOT Loire Centre, des Monts du Lyonnais et jeune Loire (43) en témoignent.

L'agriculture occupe encore plus de 40 % du territoire départemental, mais elle a encore perdu depuis 2008, 1500 ha au profit de sols artificialisés.

Or, l'agriculture départementale évolue dans le contexte économique des filières et de la PAC, et pour une part importante dans le contexte de la transformation à la ferme et des circuits courts très consommateurs de temps. Ces contextes nécessitent de plus en plus des espaces sans fractionnements, dédiés à l'agriculture et à distance suffisante du tissu urbain, notamment pour permettre aux bâtiments d'élevage de pouvoir évoluer et pour permettre les épandages d'effluents. Un parcellaire morcelé par l'urbanisme et par des zonages environnementaux bloquant l'évolution des bâtiments agricoles conduirait à la disparition d'exploitations agricoles et à une réduction des espaces entretenus, et ce au détriment de la biodiversité.

Le département de la Loire a besoin de développement économique et l'agriculture ne saurait s'y opposer dans la mesure où son propre développement est respecté.

Mais le développement économique de la Loire ne peut se faire en détruisant l'attractivité des paysages, l'identité de ses territoires et les filières économiques qui ont pour socle l'agriculture ligérienne.

Par ailleurs les documents d'urbanisme doivent prendre en compte la protection de l'environnement et de la biodiversité. Il est constaté par l'ensemble des observateurs qualifiés que la diversité des productions et les systèmes d'élevage ligériens sont des facteurs importants pour le développement de cette biodiversité. Aussi, l'agriculture souhaite-t-elle être reconnue dans ses multiples fonctions et réaffirme sa volonté que l'espace valorisé par l'agriculture soit zoné en A dans les documents d'urbanisme sans restreindre les possibilités d'équipement et d'évolution des bâtiments agricoles, nécessaires à la gestion de ces espaces.

Le projet agricole départementale réaffirme la volonté que la Chambre d'Agriculture soit associée, notamment dans l'élaboration des documents d'urbanisme et l'anticipation des projets d'aménagement de type zones d'activité ou infrastructures pour faire reconnaître les espaces agricoles et en faire respecter la continuité.

Le projet agricole départemental rappelle les principes fondamentaux de la charte du foncier agricole dans la Loire

- L'espace agricole est une ressource non renouvelable et l'artificialisation des terres agricoles est un processus irréversible
- Les surfaces agricoles ne sont pas une réserve foncière pour l'urbanisation future mais constituent un espace générateur d'économie
- L'agriculture a besoin d'une vision à long terme pour s'adapter au contexte économique. c'est pourquoi les acteurs du territoire doivent avoir une vision prospective de l'agriculture et de l'aménagement durable de leur territoire
- Il est important de se donner les moyens de garantir la préservation des terres agricoles et la mobilisation de tous est essentielle.

## Points de vigilance particuliers

### 1.1 - Le zonage agricole A

Il faut protéger des zones homogènes de production en évitant leur enclavement.

Il est important de faire **classer en zone A** :

- ◆ Les sièges d'exploitations viables (en repérant les projets de changements de destination souhaités sous réserve de distance suffisante par rapport aux autres bâtiments agricoles en activité).
- ◆ L'essentiel des terrains exploités par les agriculteurs et particulièrement les terrains de bonne valeur agronomique (terres, prairies récoltées),
  - ainsi que les terrains de production de qualité et / ou spécifique (*vignes AOC, vergers, maraîchage, culture biologique, etc.*),
  - les terrains qui font l'objet d'investissements importants : conversion AB, drainage, irrigation, remembrement, plantations pérennes, etc.,
  - les terrains indispensables à une exploitation agricole pour l'épandage d'effluents agricoles.

En conformité avec la loi, les corridors écologiques présents sur des espaces agricoles de ce type doivent être zonés en A sans autre indication. La vocation agricole de ces espaces suffit à définir leur caractère d'inconstructibilité pour toute activité hors agriculture.

De plus, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique précise bien qu'il s'agit de "protéger ces corridors d'aménagement pouvant porter atteinte à leur fonctionnalité écologique, tout en prenant en compte le maintien de l'activité des exploitations agricoles". Le Projet Agricole Départemental rappelle d'une part que les bâtiments d'exploitation ne portent pas atteinte à la fonctionnalité écologique des corridors (la faune sauvage au contraire se développe en proximité) et d'autre part que le blocage des possibilités d'évolutions des fermes condamne celles-ci et donc l'entretien d'espaces ouverts propices au développement et à la circulation de la biodiversité.

### 1.2 - Préserver les sièges d'exploitation et leurs possibilités d'évolution

- ◆ En évitant de rapprocher l'urbanisation et en respectant les règles de recul et en s'assurant d'une continuité de classement en zone A du territoire agricole environnant, de manière à permettre l'extension ou la modification des bâtiments d'exploitation.

Cette mesure de précaution est indispensable pour assurer la pérennité de l'activité agricole, par ailleurs favorable au développement et à la circulation de la biodiversité.

- ◆ Pour une prise en compte efficace des besoins, il faut veiller à ce qu'une concertation spécifique soit faite avec les exploitants pour repérer les sièges et les terrains à protéger et que cela soit reporté sur une carte et incorporé dans le document d'urbanisme.

- ◆ Aujourd'hui, la profession agricole exige que les constructions de tiers soient au moins à 100 m des bâtiments agricoles (règle de réciprocité), même si l'installation n'est pas classée ICPE. Cette règle doit continuer à être appliquée.

### 1.3 - Réduire les effets déstructurants de certains aménagements:

le Projet Agricole Départemental souhaite que soit toujours privilégiée la valorisation des espaces urbains existants plutôt que l'étalement et la création de nouvelles artificialisations.

Dans cet objectif, les projets de zones d'activité doivent s'inscrire en continuité de tissu urbain et ne pas fractionner l'espace agricole.

Les limites naturelles ou infrastructures doivent être respectées pour limiter les extensions d'urbanisme.

De même les espaces agricoles exploités en carrière doivent faire l'objet d'une remise en état agronomique soigné et doivent tendre à une restitution à 100% des terrains exploités à l'agriculture.

## 2 - Une agriculture en relation constante avec les territoires

L'organisation des territoires évolue. L'agriculture est directement concernée par les choix qui seront faits dans ces nouvelles structures. L'agriculture souhaite être associée à tous les projets de développement économique du territoire qui peuvent la concerner. Elle souhaite, elle-même, partager ses projets économiques, de création d'entreprise, d'installation d'agriculteurs et d'emplois avec les partenaires territoriaux.

Elle souhaite donc être reconnue dans ses multiples fonctions et réaffirme sa volonté d'être associée aux discussions qui la concernent, notamment par les moyens suivants :

- ◆ La Chambre d'Agriculture, Institution élue représentant l'ensemble des acteurs de l'agriculture départementale, doit être l'interlocuteur privilégié des structures territoriales telles que Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, Parcs Naturels, Syndicats Mixtes, ....

- ◆ Les projets d'aménagement ne peuvent être conçus comme une simple opération de maîtrise foncière. Il est indispensable d'engager une méthode de travail concertée entre collectivités et Chambre d'Agriculture pour envisager les projets dès leurs prémices, rechercher ensemble comment éviter les atteintes au potentiel agricole du territoire, réduire ceux qui ne pourraient être évités et mettre à profit la durée nécessaire aux réalisations pour rechercher des solutions de compensations susceptibles de conserver le potentiel économique agricole et les paysages attractifs du département.

- ◆ Compte tenu de l'importance des diagnostics initiaux avant aménagements, le projet agricole départemental confirme, dans la continuité du PAD précédant, que le réseau des Chambres d'Agriculture doit proposer aux différents partenaires territoriaux (collectivités, sociétés d'aménagement, administrations...) ses savoir-faire d'expertise et d'analyse territoriale ainsi qu'un appui et conseil territorial.

La mise en œuvre de ces axes doit être accompagnée d'un plan de formations :

- ◆ Il est important de former et d'informer les agriculteurs aux enjeux des documents d'urbanisme et de les sensibiliser à l'importance de la communication avec les élus locaux.

- ◆ La mise en œuvre d'une communication positive et pédagogique à destination des élus locaux, des administratifs et du grand public, visant au respect des contraintes techniques et économiques de l'agriculture et à sa reconnaissance dans sa fonction de gestion de l'espace et de contribution à l'attractivité des paysages reste un enjeu important.



## Une agriculture en liens avec la société

Dans un contexte national sans nuances et très souvent à charge, même si les ligériens ont largement une image positive de l'agriculture de la Loire, les agriculteurs expriment un réel besoin d'être reconnus et que leur travail soit valorisé, loin des images d'Epinal. L'agriculture est une activité fortement connotée à des sujets très sensibles : alimentation, santé, bien-être, affectivité. c'est lourd à porter pour les agriculteurs dont c'est le revenu et le quotidien. Il donc d'autant plus important de donner à chacun les moyens de communiquer positivement, aussi bien dans des occasions de rencontres grand public qu'avec ses voisins.

Les agriculteurs expriment ainsi leur volonté de communiquer positivement et sans opposer les différentes agricultures,

le projet Agricole Départemental vise en ce domaine deux objectifs :

- Renforcer la communication institutionnelle, notamment avec les associations relais d'images et de communications, et avec les décideurs locaux, les collectivités territoriales.
- Doter les agriculteurs de moyens pour qu'ils puissent tous être en mesure de communiquer positivement au quotidien.

Particulièrement dans la Loire, il s'agit de mettre en avant l'effort fait par les agriculteurs, notamment sur les sujets sensibles pour la société: prise en compte de ses attentes sur les produits, contribution positive à l'environnement, des bâtiments de qualité bien insérés dans le paysage,...

Les agriculteurs sont conscients de l'évolution de leur contexte de travail mais leurs choix et investissements s'inscrivent dans une méthode de travail, des besoins techniques et économiques. Il s'agit d'adopter un langage simple pour l'expliquer et non de se justifier.

Pour organiser efficacement ces axes de communication, dans un contexte où les ressources budgétaires et les disponibilités pour investir du temps sont très limitées, une coordination inter-OPA (sous forme d'une seule réunion annuelle), permettrait de partager les opportunités de communication et les projets, d'assurer une communication constante tout au long de l'année, sur les différents médias, sans s'épuiser.

Cette coordination permettrait de se partager des fiches "supports" pour intervenir, des argumentaires et des dossiers de presse.

Il convient aussi de renforcer la formation des agriculteurs , notamment sur l'utilisation des réseaux sociaux, et sur la maîtrise d'un discours pédagogique et positif.

Il convient aussi de les doter d'informations: chacun connaît bien sa production, pas celle des autres ni leurs techniques de production. Il serait utile de partager largement un descriptif et une connaissance de la "ferme Loire".

Pour valoriser l'image de l'agriculture ligérienne il serait utile de mobiliser un ambassadeur qui porte une image de qualité : restaurateur ou une personne de renom même si ce n'est pas un professionnel de l'alimentaire (ex sportif)...

Par ailleurs, dans un département où le public de randonneurs et cyclistes est important, il peut être utile aussi de se doter de moyens de communication pérennes comme des tables de lecture de paysage qui permettent de souligner les liens agricultures et paysages, et d'expliquer par exemple les bâtiments agricoles visibles.

Enfin, il est important de sensibiliser les jeunes en formation à l'importance pour bien vivre leur métier d'être intégré socialement là où ils s'installeront. ce message est permanent dans le Forum Installation, mais il est nécessaire de le renforcer. L'installation d'un jeune en agriculture devrait toujours être précédée d'une rencontre du jeune avec le maire de sa commune et suivi d'une annonce dans le bulletin municipal comme pour tout projet d'entreprise rurale.







# La Démarche Qualité des Services

**Pour renforcer son efficacité et sa réactivité dans les réponses qui sont apportées, la Chambre d'agriculture de la Loire est certifiée depuis 2012, pour ses activités de conseil et de formation.**

La Chambre d'agriculture de la Loire respecte un code éthique destiné à **protéger les intérêts de ses clients**. Ce code éthique, consultable sur le site [www.terresdeloire.fr](http://www.terresdeloire.fr), est fondé sur des **valeurs essentielles** : le respect, l'écoute, la confidentialité, la responsabilité, le respect des lois et des règlements, l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité, la performance durable.

## **NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE**

- **L'ÉCOUTE**, proche pour mieux vous comprendre
- **LA REACTIVITE**, pour garder une longueur d'avance
- **L'EFFICACITE**, des prestations pertinentes au bon moment
- **L'EXPERTISE**, une large palette de compétences
- **LA CLARTE** des informations pour une relation toute confiance
- **L'ETHIQUE**, des valeurs pour le respect de vos intérêts

---

### **Siège Social :**

43, avenue Albert Raimond - BP 40050 - 42272 ST-PRIEST-EN-JAREZ CEDEX  
Accueil téléphonique unique : 04.77.92.12.12  
Mail : [cda42@loire.chambagri.fr](mailto:cda42@loire.chambagri.fr)

### **Antenne de FEURS**

5 rue du Colisée - ZI Le Forum - BP 20021 - 42110 FEURS

### **Antenne de PERREUX**

ZA Les Plaines - Rue du Pont du Rhins Ouest - 42120 PERREUX

**Retrouvez l'activité de la Chambre d'Agriculture sur Internet :**

[www.terresdeloire.fr](http://www.terresdeloire.fr)

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.



**Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12**

**E-mail : [cda42@loire.chambagri.fr](mailto:cda42@loire.chambagri.fr)**

**[www.terresdeloire.fr](http://www.terresdeloire.fr)**